

هذا هو الإسلام - فرنسي

Voici l'Islam



جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

هاتف: ٤٢٣٤٤٦٦ ٠١٦ . فاكس: ٤٢٣٤٤٧٧ ٠١٦

378

Voici l'Islam

هذا هو الإسلام – فرنسي



جمعية الدعوة والإرشاد ونوعية الجاليات بالزلفي
هاتف: 016 4234466 - فاكس: 016 4234477

**Préparé par: Association de Prédication,
d'Orientation et de Sensibilisation des
Communautés d'Al-Zulfi
Tél.: 966 164234466 - Fax: 966 164234477**

هذا هو الإسلام

أعدّه وترجمه إلى اللغة الفرنسية:

جمعية الدعوة والإرشاد وتوعية الجاليات بالزلفي

الطبعة الأولى: ١٤٤٨/٠٢

يسمح بطباعة الكتاب بدون إذن خطي

Voici l'Islam

هذا هو الإسلام

Introduction

Lorsque l'homme observe la terre sur laquelle il vit et contemple ce vaste et bel univers — le ciel avec ses nombreuses étoiles se mouvant selon un ordre parfait, la terre avec ses montagnes, ses vallées, ses fleuves, ses arbres, ses cultures, son air, son eau, ses continents et ses mers, sa nuit et son jour —, il est amené à se poser une question fondamentale : qui a créé tout cela ?

Qui a fait descendre du ciel l'eau, cette source indispensable sans laquelle la vie ne peut subsister, faisant ainsi sortir la végétation, les arbres, les fleurs et les fruits, abreuvant les hommes et le bétail, et disposant la terre pour qu'elle la retienne ?

Qui a établi la propriété de la gravité sur terre selon une juste mesure, proportionnée aux besoins des choses, de sorte qu'elle n'augmente pas, ce qui rendrait le mouvement difficile à sa surface, et qu'elle ne diminue pas, ce qui ferait s'envoler tout ce qui s'y trouve ?

Qui a créé l'homme, l'a façonné avec ingéniosité et lui a donné la plus belle des apparences ?

Lorsque l'homme médite lui-même, il est émerveillé par l'ingéniosité du Créateur et la perfection de Son œuvre. Médite sur les différents systèmes de ton propre corps, qui fonctionnent avec une rigueur absolue : tu ne connais que très peu de choses sur leur mécanisme, et tu es encore moins capable de les contrôler.

Regarde l'air que tu respires : s'il cessait de te parvenir un seul instant, tu quitterais aussitôt la vie. Qui l'a amené à l'existence ?

Regarde l'eau que tu bois, la nourriture que tu manges, la terre sur laquelle tu marches, le ciel et tout ce qu'il contient, le soleil qui t'éclaire, la lune, les étoiles et tout ce que tes yeux perçoivent : qui a créé tout cela ?

C'est Allah. C'est Allah qui a créé l'univers dans son ensemble, et c'est Lui Seul qui en dispose et le gouverne.

C'est ton Seigneur qui t'a créé, qui t'a accordé ta subsistance, comme c'est Lui qui te donne la vie et te donne la mort. C'est Lui qui t'a amené à l'existence à partir du néant, tout comme Il a créé ce monde entier à partir du néant.

Après tout cela, une personne douée de raison peut-elle penser que l'univers a été créé en vain, et

que les hommes naissent, vivent sur cette terre pendant un certain temps, puis meurent, et que tout s'arrête là ?

Quelle est donc la réalité de la chose ? Et pourquoi avons-nous été créés, nous, les êtres humains ?

Pourquoi avons-nous été créés ?

Allah (Gloire à Lui) nous a créés pour L'adorer Lui Seul, à l'exclusion de tout autre. Il a envoyé vers nous des Messagers et a fait descendre les Livres afin de clarifier la manière de L'adorer. Ainsi, quiconque L'adore, obéit à Ses ordres et s'éloigne de Ses interdits, obtient Son agrément. En revanche, quiconque se détourne de Son adoration et refuse la soumission à Son ordre, mérite Sa colère et Son châtiment. Allah a établi cette vie d'ici-bas comme une demeure d'action et d'épreuve.

Puis, le Jour de la Résurrection, Allah ressuscitera tous les hommes pour la rétribution et le jugement. Allah y a établi un Paradis contenant des délices qu'aucun œil n'a vus, qu'aucune oreille n'a entendus, et qui n'ont jamais effleuré le cœur d'un être humain ; Allah l'a préparé pour les croyants qui ont cru en Lui et ont obéi à Son ordre.

De même, Il a établi le Feu, qui contient des genres de châtiments qui ne traversent l'esprit de personne ; Allah l'a préparé pour quiconque a mécru en Lui, a adoré autre que Lui, et a suivi une religion autre que l'Islam.

Qu'est-ce que l'Islam ?

L'Islam est la religion qu'Allah a choisie. Il appelle à l'adoration d'Allah l'Unique et à l'obéissance à Son Messager Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

Allah n'accepte de quiconque aucune religion en dehors de l'Islam. Cette religion n'est pas exclusive à un peuple particulier ; elle est destinée à l'humanité tout entière.

Allah a prescrit à Ses serviteurs un certain nombre de commandements et leur a interdit certaines choses. Quiconque Lui obéit triomphe et est sauvé, et quiconque Lui désobéit échoue et perd.

L'Islam n'est pas une religion nouvelle. C'est la religion qu'Allah a choisie pour Sa création depuis que la vie a commencé sur cette terre, et c'est la religion à laquelle ont appelé tous les Messagers (que la prière et le salut soient sur eux).

L'histoire de la création

L'histoire de la création commence lorsqu'Allah a créé le père de l'humanité, Adam (que la paix soit sur lui). Allah l'a créé à partir d'argile, puis Il a insufflé en lui l'âme, lui a enseigné les noms de toutes choses, et a ordonné aux anges de se prosterner devant lui en signe de respect et d'honneur. Ils se sont tous prosternés à l'exception d'Iblīs (Satan), qui a refusé et s'est enflé d'orgueil par jalousie envers Adam. Allah l'a alors fait descendre du royaume des cieux, l'a expulsé humilié et banni, et l'a condamné à la malédiction, au malheur et au Feu.

Iblīs a ensuite demandé à son Seigneur de lui accorder un délai jusqu'au Jour de la Résurrection, ce qu'Allah lui a accordé. Iblīs a alors juré d'égarer tous les enfants d'Adam et de les détourner du droit chemin.

Après cela, Allah a créé à partir d'Adam son épouse Ève (Ḥawwā'), afin qu'il trouve repos auprès d'elle et qu'elle lui apporte du réconfort. Il leur a ordonné d'habiter le Paradis, qui recèle des délices dépassant l'imagination humaine. Allah (Puissant et Majestueux) les a informés de l'inimitié d'Iblīs à leur égard, et leur a interdit de manger d'un arbre spécifique du Paradis, à titre d'épreuve et d'examen. Mais Iblīs leur a insufflé des suggestions trompeuses et a embelli à leurs yeux le fait de manger de cet

arbre, et leur a juré qu'il était pour eux un conseiller sincère, en affirmant : « Si vous mangez de cet arbre, vous serez du nombre des immortels. »

Il n'a cessé de s'acharner sur eux jusqu'à ce qu'il les égare. Ils ont alors mangé de l'arbre et ont désobéi à leur Seigneur. Ils ont ensuite regretté amèrement leur acte et se sont repentis à leur Seigneur. Il a accepté leur repentir, mais Il les a fait descendre du Paradis vers la terre. Adam et son épouse s'y sont installés, et Allah leur a accordé une descendance qui s'est multipliée et dispersée jusqu'à nos jours.

Iblīs et sa descendance demeurent dans un combat perpétuel contre les enfants d'Adam, afin de les détourner de la guidée, de les priver du bien, de leur enjoliver le mal et de les éloigner de ce qui satisfait Allah, animés par le désir ardent de les faire entrer dans le Feu dans la Demeure dernière.

Cependant, Allah (Puissant et Majestueux) n'a pas laissé Sa création à l'abandon. Il leur a plutôt envoyé des Messagers pour leur exposer la vérité et les guider vers ce qui fera leur salut.

Lorsqu'Adam est mort, sa descendance a vécu après lui pendant dix siècles dans l'obéissance à Allah et le monothéisme (Tawhīd). Puis le polythéisme (Shirk) est apparu, d'autres divinités ont été adorées avec Allah, et les gens ont commencé à adorer les idoles. Allah a alors envoyé Son premier Messenger,

qui est Noé (que la paix soit sur lui), pour appeler les gens à adorer Allah et à rejeter le culte des idoles.

Ensuite, les prophètes se sont succédé, appelant à l'Islam, c'est-à-dire à l'adoration exclusive d'Allah et au rejet de tout ce qui est adoré en dehors de Lui.

Puis, Abraham (que la paix soit sur lui) est venu et a appelé son peuple à délaisser l'adoration des idoles et à vouer un culte exclusif à Allah. Après lui, la prophétie a été confiée à ses fils Ismaël et Isaac, puis elle s'est poursuivie dans la descendance d'Isaac.

Parmi les plus grands prophètes issus de la lignée d'Isaac, on compte Jacob, Joseph, Moïse, David, Salomon et Jésus (que la paix soit sur eux). Après Jésus, il n'y a eu aucun autre prophète issu de la lignée d'Isaac.

Après cela, la prophétie est passée à la branche d'Ismaël, où Allah (Puissant et Majestueux) a élu Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) pour être le Sceau des Prophètes et des Messagers. Sa mission est la dernière, et le Livre qui lui a été révélé, le Coran, constitue l'ultime message adressé par leur Seigneur à l'humanité.

C'est pourquoi son message est apparu global, parfait et universel, destiné aux djinns et aux humains, aux Arabes et aux non-Arabes, valable pour toute époque, tout lieu, toute nation et en toute

circonstance. Il n'y a pas un bien sans qu'il ne l'ait indiqué, ni un mal sans qu'il n'en ait averti.

Et Allah n'accepte de personne une religion autre que celle apportée par Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

Le Prophète Muḥammad (ﷺ)

Allah a envoyé Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) comme le Sceau des Messagers, clôturant ainsi la succession des messages divins. Allah l'a envoyé pour guider les gens vers l'adoration exclusive d'Allah et pour rejeter tout ce qui s'y oppose, comme l'adoration des idoles et autres pratiques similaires.

Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a reçu sa mission prophétique à La Mecque alors qu'il était âgé de quarante ans.

Avant même la prophétie, il était déjà le plus noble de son peuple, et même le plus noble de toute l'humanité par son excellent comportement. Il était réputé pour son attachement indéfectible à la vérité, son honnêteté et ses hautes valeurs morales, à tel point que son peuple le surnommait « Le Digne de confiance » (al-Amīn).

Il était illettré, ne sachant ni lire ni écrire. Allah lui a révélé le Noble Coran, par lequel Il a mis l'humanité entière au défi de produire une œuvre semblable.

Aperçu de sa lignée et de sa vie (ﷺ) :

Il est Muḥammad, fils de ‘Abdullāh, fils de ‘Abdulmuṭṭalib, fils de Hāshim, de la descendance d'Ismaël, fils d'Abraham (que la paix soit sur eux).

La mère du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) est Āminah, fille de Wahb, fils de ‘Abdumanāf, fils de Zuhrah, ce dernier étant le frère du grand-père du Prophète.

‘Abdullāh, le père du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), l'a épousée et a séjourné avec elle trois jours. Peu de temps après, elle est tombée enceinte du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), et elle n'a ressenti aucune lourdeur durant sa grossesse, contrairement à ce que les femmes ont l'habitude d'éprouver.

Sa mère lui a donné naissance, doté d'une belle apparence et d'un corps sain, en l'an 571 de l'ère chrétienne.

Son père était décédé alors qu'il était encore un fœtus dans le ventre de sa mère. Son grand-père ‘Abdulmuṭṭalib l'a alors pris en charge. Sa mère l'a allaité pendant trois jours, puis son grand-père a confié son allaitement à une femme de la campagne appelée Ḥalimah al-Sa‘diyyah.

Les Arabes avaient pour coutume de faire allaiter leurs enfants dans les campagnes

désertiques, car les conditions y étaient propices à un développement physique sain.

Ḥalimah al-Sa'diyyah a été le témoin de faits prodigieux concernant ce nourrisson. Elle s'était rendue à La Mecque avec son mari sur une ânesse maigre et lente. Sur le chemin du retour, alors qu'elle plaçait le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) sur ses genoux, l'ânesse s'est mise à courir à une allure fulgurante, distançant toutes les autres montures, ce qui a provoqué la stupéfaction totale de leurs compagnons de voyage.

Ḥalimah a également raconté que ses seins ne produisaient que très peu de lait, et que son propre nourrisson pleurait constamment de faim. Mais dès qu'elle a donné le sein au Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), le lait a coulé en abondance. Elle a aussi évoqué la sécheresse de sa terre dans la contrée des Banū Sa'd ; dès qu'elle a eu le privilège d'allaiter cet enfant, sa terre et son bétail sont devenus productifs. Toute sa situation a changé, passant de la misère et la pauvreté au bonheur et à l'aisance.

Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a passé deux années sous la garde de Ḥalimah. Elle veillait sur lui avec le plus grand soin, ressentant au plus profond d'elle-même que des choses et des états extraordinaires entouraient cet enfant. Après ces deux années, Ḥalimah l'a ramené

à sa mère et à son grand-père à La Mecque. Cependant, ayant constaté la bénédiction qui avait transformé sa vie, elle a insisté auprès d'Āminah pour qu'elle accepte de lui laisser l'enfant une seconde fois. Āminah a accepté, et Ḥalīmah est retournée dans la contrée des Banū Sa‘d avec l'enfant orphelin, le cœur débordant de joie.

Deux ans plus tard, à l'âge de quatre ans, Ḥalīmah l'a rendu définitivement à sa mère. Celle-ci l'a entouré de son affection jusqu'à sa mort, alors qu'il était âgé de six ans. Son grand-père ‘Abdulmuṭṭalib a ensuite pris le relais pendant deux ans avant de décéder à son tour. C'est ensuite son oncle paternel, Abū Ṭālib, qui s'est occupé de lui, lui accordant la même protection qu'à ses propres enfants. Toutefois, comme son oncle était pauvre, Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) ne s'est pas habitué à une vie de confort et de luxe.

Il (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) s'était habitué à faire paître les moutons avec ses frères de lait lorsqu'il était dans la campagne des Banū Sa‘d, il s'est donc mis à faire paître les moutons pour les habitants de La Mecque, soulageant ainsi son oncle Abū Ṭālib grâce au salaire qu'il en tirait.

Il a ensuite voyagé avec son oncle Abū Ṭālib pour le commerce vers le Levant (al-Shām), alors qu'il était âgé de douze ans.

Plus tard, il a effectué un autre voyage commercial au Levant en gérant les biens de Khadījah bint Khuwaylid, une veuve très riche de La Mecque. Pour ce voyage, Khadījah avait engagé son serviteur et intendant Maysarah pour l'accompagner. Grâce à la bénédiction du Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) et à son honnêteté, ce commerce a réalisé des profits totalement inédits.

Khadījah a alors interrogé son serviteur Maysarah sur la raison de ce profit exceptionnel. Il l'a informée que Muḥammad fils de ‘Abdullāh s'était personnellement chargé de la présentation et de la vente, attirant une clientèle nombreuse et réalisant de gros bénéfices sans aucune injustice. Khadījah a écouté son serviteur, et comme elle connaissait déjà les qualités morales de Muḥammad, son admiration pour lui s'est accrue et elle a désiré l'épouser.

Elle a envoyé l'une de ses proches pour sonder ses intentions. Il (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) venait alors d'atteindre l'âge de vingt-cinq ans. Il a accepté la proposition et le mariage a été célébré, apportant un grand bonheur aux deux époux. Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a pris en main la gestion de la fortune de Khadījah, prouvant toute sa compétence. Les années ont passé et Khadījah a donné naissance à leurs enfants : quatre filles (Zaynab, Ruqayyah, Umm

Kulthūm et Fāṭimah) et deux garçons (Al-Qāsim et ‘Abdullāh), qui sont morts en bas âge.

À l'approche de la quarantaine, il (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) multipliait les périodes de solitude et de retraite spirituelle dans la grotte de Ḥirā', située sur une montagne à l'est de La Mecque. Il y passait des jours et des nuits consécutifs à adorer Allah. Lors de la nuit du vingt et unième jour de Ramaḍān, alors qu'il se trouvait dans la grotte à l'âge de quarante ans, l'Ange Gabriel (Jibrīl) — que la paix soit sur lui — est venu à lui et lui a ordonné : « Lis. » Il a répondu : « Je ne sais pas lire. » Gabriel a réitéré son ordre une deuxième et une troisième fois, puis lui a révélé : « Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, (1) qui a créé l'homme d'une adhérence. (2) Lis ! Ton Seigneur est le Très Noble, (3) qui a enseigné par la plume, (4) a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas. (5) » [Al-‘Alaq : 1-5]. L'ange est ensuite parti. Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), ne pouvant supporter de rester dans la grotte de Ḥirā', est rentré chez lui. Il est entré auprès de son épouse Khadijah, le cœur palpitant de terreur, et a supplié : « Enveloppez-moi ! Enveloppez-moi ! » Elle l'a enveloppé jusqu'à ce que son effroi se soit dissipé. Il a alors raconté les faits à Khadijah et a confié : « J'ai vraiment craint pour ma vie. » Khadijah l'a rassuré : « Jamais ! Par Allah, Allah ne t'humiliera

jamais ; car tu maintiens les liens de parenté, tu prends en charge les faibles, tu aides les démunis, tu honores généreusement l'invité et tu apportes ton secours face aux calamités de la vie. »¹

Peu de temps après, le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) est retourné à la grotte de Hīrā' pour y poursuivre son adoration. Lorsqu'il a terminé, il est descendu de la grotte pour retourner à La Mecque. Alors qu'il était arrivé au fond de la vallée, Gabriel lui est apparu de nouveau, assis sur un trône entre le ciel et la terre, et lui a révélé : « Ô toi, l'enveloppé (dans tes vêtements) ! (1) Lève-toi et avertis. (2) Et de ton Seigneur, célèbre la grandeur. (3) Et tes vêtements, purifie-les. (4) Et de tout péché, écarte-toi. (5) » [Al-Muddaththir : 1-5]. La révélation s'est ensuite poursuivie de manière continue.

Allah a ordonné à Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) d'appeler les gens à l'adoration exclusive d'Allah et à la religion de l'Islam

¹ Tu prends en charge les faibles : c'est-à-dire que tu portes le fardeau du dépendant et viens en aide à celui qui est incapable de subvenir à ses propres besoins.

Et tu aides les démunis : c'est-à-dire que tu donnes généreusement à celui qui ne possède rien.

Et tu honores généreusement l'invité : c'est-à-dire que tu fais preuve d'une noble hospitalité envers lui.

Et tu apportes ton secours face aux calamités de la vie : c'est-à-dire que tu soutiens les gens face aux épreuves et aux afflictions de ce bas monde.

qu'Il a agréée pour l'humanité. Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) s'est donc levé pour transmettre cet appel avec sagesse et bonne exhortation.

La première personne parmi les femmes à répondre à son appel a été son épouse Khadījah ; parmi les hommes, son ami Abū Bakr al-Ṣiddīq ; et parmi les garçons, son cousin 'Alī bin Abī Ṭālib. Ensuite, les gens sont entrés successivement dans la religion d'Allah. Les polythéistes ont alors intensifié leurs persécutions à La Mecque pendant treize ans, multipliant les tourments contre le Prophète et ses compagnons. C'est pourquoi il a émigré avec ses compagnons vers Médine, où il a poursuivi son appel, jusqu'à son retour triomphal à La Mecque quelques années plus tard, où toute la population est entrée dans l'Islam.

Puis Allah a repris son âme alors qu'il était âgé de soixante-trois ans : quarante années vécues avant la prophétie et vingt-trois années en tant que Prophète.

C'est par lui qu'Allah a scellé les messages célestes, et a rendu son obéissance obligatoire pour tous les êtres humains. Ainsi, quiconque lui obéit trouve le bonheur dans ce bas-monde et entre au Paradis dans l'au-delà ; et quiconque lui désobéit est malheureux dans ce bas-monde et entre en Enfer dans l'au-delà.

Lorsqu'Allah (Puissant et Majestueux) a repris son âme, ses compagnons ont poursuivi sa marche, transmis son message et propagé l'Islam sur toute la terre.

Parmi les nobles caractères du Prophète Muḥammad (ﷺ) :

Le Prophète Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) possédait le meilleur comportement parmi les hommes. Il s'en distinguait déjà avant la prophétie, et cela s'est accru après elle. Son Seigneur (Béni et Exalté soit-Il) s'est adressé à lui en ces termes : « Et tu es certes, d'une moralité éminente. (4) » [Al-Qalam]. Il appelait et incitait lui-même aux nobles caractères.

Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) incarnait parmi ses compagnons l'idéal moral qu'il prêchait. Il inculquait à ses compagnons le comportement sublime par sa propre conduite, avant même de le faire par ses paroles et ses conseils.

D'après Anas (qu'Allah l'agrée), il a raconté : « J'ai servi le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) durant dix ans. Par Allah, il ne m'a jamais dit "Ouf", ni "Pourquoi as-tu fait cela ?" pour quelque chose que j'avais fait, ni "Pourquoi n'as-tu pas fait cela ?" pour une chose que je n'avais pas faite. »

Il a également raconté : « Je marchais avec le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), qui portait un manteau au bord épais. Un bédouin l'a rattrapé et a tiré violemment sur son manteau, au point où j'ai regardé l'épaule du Messenger d'Allah et j'ai vu que le bord du manteau y avait laissé une marque à cause de la violence de la secousse. Le bédouin a alors exigé : "Ô Muḥammad ! Ordonne qu'on me donne des biens d'Allah que tu as !" Le Messenger d'Allah s'est tourné vers lui, a souri, et a ordonné qu'on lui remette un don. »

On a demandé à 'Ā'ishah, l'épouse du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : « Que faisait-il dans sa maison ? » Elle a répondu : « Il aidait sa famille dans les tâches ménagères. Puis, lorsque l'heure de la prière arrivait, il faisait ses ablutions et sortait pour la prière. »

D'après 'Abdullāh bin al-Ḥārith, il a affirmé : « Je n'ai vu personne sourire plus que le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) ! »

D'après Jābir (qu'Allah l'agrée) : « On n'a jamais rien demandé au Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) à quoi il ait répondu : "Non". »

Les nobles qualités du Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) sont bien

connues : il était d'une immense générosité et n'était avare de rien, courageux et ne reculant jamais devant la vérité, juste et ne commettant jamais d'injustice dans un jugement, véridique et digne de confiance tout au long de sa vie.

Il plaisantait avec ses compagnons, se mêlait à eux, s'amusait avec leurs enfants et les asseyait sur ses genoux. Il répondait aux invitations, visitait les malades et acceptait les excuses de celui qui s'excusait.

Il appelait ses compagnons par les noms qui leur étaient les plus chers, et n'interrompait jamais personne.

Abū Qatādah a relaté : « Lors de la venue de la délégation du Négus, le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) s'est levé pour les servir. Ses compagnons lui ont alors proposé : "Nous nous en chargeons à ta place." Il a répondu : "Ils ont été pleins d'égards envers nos compagnons, et j'aime les en récompenser moi-même." »

Il disait souvent : « Je ne suis qu'un serviteur. Je mange comme mange un serviteur et je m'assieds comme s'assied un serviteur. » Il montait sur un âne, visitait les indigents et s'asseyait avec les pauvres.

Le philosophe anglais Thomas Carlyle, lauréat du prix Nobel, écrit dans son livre Les Héros : « C'est devenu l'une des plus grandes hontes pour tout individu de cette époque de prêter l'oreille à ceux qui

prétendent que la religion de l'Islam est un mensonge, et que Muḥammad est un trompeur et un imposteur. »

Le dramaturge anglais Bernard Shaw déclare dans son ouvrage Muḥammad (qui fut confisqué ou interdit par les autorités britanniques) : « Le monde a plus que jamais besoin d'un homme ayant la pensée de Muḥammad, ce prophète qui a toujours placé sa religion dans une position de respect et de vénération ; car c'est la religion la plus capable d'assimiler toutes les civilisations, demeurant éternelle. Je constate que beaucoup de mes concitoyens sont entrés dans cette religion en toute conscience, et cette religion trouvera son vaste espace sur le continent européen. »

Il ajoute : « Les ecclésiastiques du Moyen Âge, par ignorance ou par fanatisme, ont dressé un portrait sombre de la religion de Muḥammad. Ils le considéraient comme un ennemi du christianisme. Mais après avoir étudié le cas de cet homme, j'ai trouvé qu'il est un prodige extraordinaire. Je suis parvenu à la conclusion qu'il n'était pas un ennemi du christianisme, mais qu'il devrait plutôt être appelé le sauveur de l'humanité. À mon avis, s'il prenait en charge les affaires du monde aujourd'hui, il réussirait à résoudre nos problèmes d'une manière qui garantirait la paix et le bonheur auxquels l'humanité aspire. »

Parmi ses miracles (Ý) :

Le plus grand de ses miracles (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) est incontestablement le Noble Coran, qui a rendu impuissants les hommes les plus éloquents, et par lequel Allah a mis au défi l'humanité entière de produire ne serait-ce qu'une sourate semblable. Les mécréants eux-mêmes ont reconnu son caractère inimitable, et ce défi reste d'actualité.

Les mécréants de La Mecque l'ont défié de fendre la lune en deux. Il a invoqué son Seigneur, et la lune s'est fendue en deux moitiés distinctes, avant de reprendre sa forme initiale.

L'eau a jailli d'entre ses doigts à de nombreuses reprises, et les petits cailloux ont glorifié Allah dans le creux de sa main.

L'épaule du mouton empoisonné, que la juive lui avait offerte dans l'intention de l'assassiner, lui a parlé pour le prévenir.

Un bédouin lui a demandé de lui montrer un miracle. Il a alors ordonné à un arbre de venir ; l'arbre s'est avancé vers lui, puis il lui a ordonné de repartir, et il est retourné à sa place.

Il a essuyé de sa main le pis d'une brebis qui ne contenait pas de lait, et le lait s'y est accumulé. Il a pu la traire, en boire et en offrir à son compagnon Abū Bakr.

Il a appliqué un peu de sa salive sur les yeux de 'Alī bin Abī Ṭālib (qu'Allah l'agrée) alors qu'il souffrait d'une inflammation oculaire, et celui-ci a guéri sur-le-champ.

La jambe de l'un des compagnons a été blessée ; il l'a essuyée et elle a guéri à l'instant même.

Il a invoqué Allah en faveur d'Anas bin Mālik pour qu'Il lui accorde une longue vie, une abondance de biens et d'enfants, et qu'Il y mette Sa bénédiction. C'est ainsi qu'il a eu cent vingt enfants, que ses palmiers produisaient des fruits deux fois par an (alors qu'il est connu que le palmier ne produit qu'une seule fois par an), et il a vécu cent vingt ans.

Un compagnon s'est plaint à lui de la sécheresse alors qu'il prononçait le sermon sur le minbar. Il a levé les mains pour invoquer Allah (Puissant et Majestueux) alors qu'il n'y avait aucun nuage dans le ciel. Des nuages immenses se sont formés comme des montagnes, et une pluie torrentielle s'est abattue jusqu'au vendredi suivant, au point où l'on s'est plaint à lui de l'excès de pluie. Il a de nouveau invoqué Allah, la pluie s'est arrêtée et les gens sont sortis marcher sous le soleil.

Il a nourri les gens de la bataille du Fossé, qui étaient au nombre de mille, à partir d'une petite mesure (Ṣā') d'orge et d'un seul mouton. Ils ont tous

été rassasiés et se sont dispersés sans que la nourriture n'ait diminué en quoi que ce soit.

Il est sorti face à cent mécréants de La Mecque qui avaient encerclé sa demeure pour le tuer. Il leur a jeté de la poussière au visage, a passé son chemin et ils ne l'ont pas vu.

Surāqah bin Mālik l'a poursuivi pour le tuer. Lorsqu'il s'est approché de lui, le Prophète a invoqué Allah contre lui, et les sabots du cheval de Surāqah se sont aussitôt enfoncés dans le sol.

Ses miracles (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) sont extrêmement nombreux, et ils proviennent tous d'Allah (Gloire à Lui) pour confirmer la véracité de son message.

Les fondements de la religion islamique

1. La foi en Allah :

C'est le fondement premier et suprême de la religion islamique. La foi en Allah consiste en la croyance ferme en l'existence d'Allah, au fait qu'Il est le Seigneur et le Souverain de toute chose, qu'Il est le Seul Créateur et Administrateur de l'univers tout entier, qu'Il est le Seul digne d'être adoré sans aucun associé, qu'Il est qualifié par les attributs de perfection, et qu'Il est exempt de tout défaut, de toute imperfection et de toute ressemblance avec les créatures.

Quiconque observe le monde et les créatures qu'il contient comprend qu'il est impossible qu'elles se soient créées elles-mêmes ou qu'elles aient existé sans un Créateur unique, qui n'est autre qu'Allah.

2. La foi aux Anges :

Les anges appartiennent au monde de l'invisible. Ce sont des créatures dévouées à l'adoration d'Allah le Très-Haut. Ils ne possèdent aucune caractéristique de la Seigneurie ni de la Divinité. Allah (Puissant et Majestueux) leur a accordé une soumission totale à Ses ordres et la capacité de les exécuter.

Le musulman croit fermement en leur existence, et reconnaît qu'ils forment une création immense dont Seul Allah connaît le nombre.

Il croit également au nom de ceux dont on nous a enseigné le nom, tels que Gabriel (Jibrīl), Mālik, Michel (Mikā'il), et d'autres.

De même, il croit en ce qui nous a été enseigné de leurs attributs et de leurs missions.

3. La foi aux Livres :

Le musulman croit qu'Allah (Gloire à Lui) a fait descendre des Livres sur certains de Ses prophètes et Messagers antérieurs, afin de clarifier la vérité et d'y appeler, tels que la Torah sur Moïse, l'Évangile sur Jésus et les Psaumes sur David. Il croit au Coran qu'Allah le Très-Haut a fait descendre sur le Sceau de Ses prophètes, Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

Le Coran : C'est l'ultime message d'Allah à l'humanité ; Il n'a agréé désormais aucune œuvre qui ne soit conforme à ses enseignements. Ce Livre prévaut sur les Livres précédents et les confirme. Il se distingue par le fait qu'Allah s'est engagé à le préserver Lui-même : aucune altération ni modification ne peut l'atteindre, contrairement aux Livres précédents qui ont subi des falsifications et des changements, car Allah n'avait pas pris la garantie de leur préservation comme Il l'a fait pour le Coran.

Le Coran, dans son style littéraire, se présente sous la forme la plus splendide de beauté et d'éloquence. Dans le domaine de la législation, il propose une Loi d'une perfection et d'une justice inégalées. En ce qui concerne la théologie et les récits de l'invisible, il apporte ce qu'aucun être humain ne connaît et ce que la raison humaine ne peut percevoir par elle-même. Dans le domaine de la nature, il fait allusion à des lois et des phénomènes que personne ne connaissait à l'époque de Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), ni à l'époque qui l'a suivie, ni durant les dix siècles ultérieurs. Certaines de ces réalités n'ont été découvertes que mille trois cents ans plus tard, tandis que d'autres demeurent inconnues à ce jour.

C'est un Livre par lequel Allah a mis au défi l'humanité entière : de produire dix sourates semblables, ou même une seule sourate. Les hommes en ont été incapables ! Ce défi demeure ouvert et leur impuissance perdure aujourd'hui.

Le caractère miraculeux du Coran est établi, mais l'essence de ce miracle ne réside pas uniquement dans ses mots, ni seulement dans ses prophéties sur l'invisible, ni dans ses législations, mais plutôt dans sa totalité.

4. La foi aux Messagers :

Le musulman croit qu'Allah a envoyé des messagers pour appeler l'humanité à l'adoration d'Allah l'Unique et pour rejeter tout ce qui s'y oppose.

Ce sont des êtres humains qui ne possèdent aucun attribut divin ou de seigneurie. Ils partagent la condition humaine commune, connaissant le besoin de se nourrir, la maladie et la mort.

Les Messagers sont les meilleurs des hommes ; Allah les a choisis et honorés par la Révélation.

La foi en eux implique de tenir leur message pour une vérité absolue, de croire nommément en ceux qui nous ont été cités, et de confirmer les récits authentiques qui s'y rapportent. Elle exige enfin de mettre en pratique la législation du dernier d'entre eux, le Prophète Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), car Allah n'accepte plus aucune autre voie après son avènement.

5. La foi au Jour Dernier :

Il s'agit du Jour de la Résurrection, durant lequel Allah ressuscitera les gens pour le jugement et la rétribution. Il est nommé ainsi car il n'y a pas de jour après lui ; aucun jour ne lui succède : c'est l'instant où les hôtes du Paradis et les habitants de l'Enfer s'établiront définitivement dans leurs demeures respectives.

Croire au Jour Dernier signifie avoir la certitude absolue de sa venue et agir en conséquence. Cette foi repose sur trois piliers majeurs :

- a) La foi en la résurrection (al-Ba‘th) : C'est la revivification des morts ; lorsqu'Allah ressuscitera les gens, ils se lèveront de leurs tombes pieds nus, nus et non circoncis.
- b) La foi en la rétribution et au jugement : Allah jugera chaque être humain pour ses œuvres dans ce bas-monde, et l'en récompensera (ou le punira). Ainsi, quiconque a obéi, a cru et a accompli de bonnes œuvres aura le Paradis, et quiconque a désobéi et a mécréu aura l'Enfer.

Ce jugement exprime la Sagesse et la Justice divines. Allah a révélé les Livres, envoyé les Messagers, tracé la frontière entre le bien et le mal, et prescrit Son adoration. Dès lors, Sa justice ne saurait traiter le croyant et le mécréant sur un pied d'égalité, comme Il le rappelle explicitement dans le Noble Coran : « Traiterons-Nous les soumis (à Allah) à la manière des criminels ? (35) Qu'avez-vous ? Comment jugez-vous ? (36) » [Al-Qalam].

c) La foi au Paradis et à l'Enfer : Ce sont les deux demeures éternelles de la création. Le Paradis est le séjour des délices qu'Allah a préparé pour les croyants pieux, ceux qui ont cru aux vérités obligatoires et se sont soumis à Allah et à Son Messenger avec une sincérité exemplaire. Leurs

degrés y différeront selon la valeur de leurs œuvres. L'Enfer, quant à lui, est le séjour du châtement réservé aux injustes qui ont rejeté la foi et défié les messagers. Il est constitué d'abîmes superposés, et ses habitants y subiront des peines proportionnelles à la gravité de leurs transgressions.

6. La foi au Destin (al-Qadar) :

Elle consiste à croire de manière inébranlable qu'Allah possède une prescience infinie de tout ce qui a été, de ce qui est et de ce qui sera. Tout ce qu'Allah veut se réalise inévitablement, et ce qu'Il ne veut pas ne saurait exister. Rien ne s'accomplit dans cet univers en dehors de Sa science absolue et de Sa souveraine volonté.

L'adoration en Islam

L'adoration en Islam n'est acceptée que si elle est vouée exclusivement à Allah, et si elle est conforme à ce qu'a apporté le Messenger Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

La prière, par exemple, est un acte d'adoration qui ne doit être voué qu'à Allah, et qui ne doit s'accomplir que selon la manière expliquée par le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

Et ce, pour les raisons suivantes :

1. Allah a ordonné de Lui vouer un culte exclusif ; dès lors, associer quoi que ce soit à Son adoration relève de l'associationnisme (Shirk). Allah le Très-Haut a dit : « Adorez Allah et ne Lui donnez aucun associé. » [An-Nisā' : 36].
2. Allah (Gloire et pureté à Lui, le Très-Haut) S'est exclusivement réservé le droit de légiférer. Ainsi, quiconque L'adore par des pratiques qu'Il n'a pas instituées L'associe dans Son droit de légiférer.
3. Allah a parachevé la religion pour ses serviteurs. Celui qui forge une nouvelle forme d'adoration de son propre chef insinue ainsi, par son innovation, que la religion est incomplète.
4. S'il était permis aux gens d'adorer ce qu'ils veulent et de la manière qu'ils souhaitent, la diversité des passions et des penchants ferait que

chaque individu s'arrogerait sa propre méthode d'adoration, brisant l'unité de la communauté.

Les piliers de l'Islam :

Les piliers de l'Islam qu'Allah a prescrits sont au nombre de cinq :

1. L'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Muḥammad est le Messager d'Allah.
2. L'accomplissement de la prière.
3. L'acquittement de l'aumône légale (la Zakāt).
4. Le jeûne de Ramaḍān.
5. Le pèlerinage à la Maison Sacrée d'Allah.

Significations des piliers de l'Islam :

1. L'attestation qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah, et que Muḥammad est le Messager d'Allah :

Le sens de cette attestation est la conviction intime, exprimée par la langue, qu'Allah est la seule Divinité en droit d'être adorée, sans aucun associé, et que Muḥammad est le Messager chargé de transmettre la Révélation divine.

L'Islam d'un individu ainsi que ses œuvres ne sont valables qu'à la condition d'être portés par une sincérité totale envers Allah et par une obéissance absolue à Son Messager Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui).

La portée de « Lā ilāha illa Allāh » : L'homme doit prononcer cette parole en croyant fermement à sa teneur. La simple formulation verbale demeure insuffisante ; il est indispensable d'en appliquer les exigences par une acceptation totale et une soumission entière aux ordres d'Allah le Très-Haut.

La portée de « Muḥammad est le Messager d'Allah » : Cela consiste à lui obéir dans ce qu'il a ordonné, à le croire dans ce qu'il a transmis, à s'écarter de ce qu'il a interdit et réprouvé, et à n'adorer Allah que selon la Loi qu'il a légiférée.

2. L'accomplissement de la prière : Les prières obligatoires en Islam sont au nombre de cinq de jour comme de nuit : la prière de l'aube (al-Fajr), la prière du midi (al-Ṣuhr), la prière de l'après-midi (al-‘Aṣr), la prière du coucher du soleil (al-Maghrib) et la prière de la nuit (al-‘Ishā’).
3. L'acquiescement de l'aumône légale (la Zakāt) : Elle consiste à prélever une part déterminée de ses biens pour la reverser aux ayants droit légitimes, tels que les pauvres et les nécessiteux.

Parmi les fruits de la Zakāt : Elle purifie l'âme de l'avarice, subvient aux besoins des musulmans démunis, propage l'amour mutuel, éradique l'égoïsme, préserve la société contre le ressentiment, et cultive l'humilité ainsi que l'empathie envers autrui.

4. Le jeûne du mois de Ramaḍān : C'est un acte d'adoration par lequel le musulman s'abstient de tout ce qui rompt le jeûne. Il implique de délaisser la nourriture, la boisson, les relations intimes et tout autre facteur d'annulation, depuis l'apparition de l'aube véritable jusqu'au coucher du soleil, tout au long du mois de Ramaḍān, par pure soumission à Allah (Puissant et Majestueux).

Parmi les fruits du jeûne : Il purifie l'âme en l'habituant à délaisser ses passions pour rechercher exclusivement l'agrément d'Allah ; il développe la patience et l'endurance ; il nourrit la sincérité et le sens de la loyauté ; il éveille la compassion envers les démunis et favorise une amélioration de la santé globale du corps.

5. Le pèlerinage à la Maison Sacrée (al-Ḥajj) : Cet acte consiste à adorer Allah en se rendant à la Maison Sacrée à La Mecque afin d'y accomplir des rites spécifiques. Il est obligatoire une fois dans la vie pour quiconque en a la capacité physique et financière.

Caractéristiques de l'Islam

L'Islam est la religion qu'Allah a agréée pour l'humanité entière ; elle est immuable, universelle et intemporelle, s'adaptant à toutes les époques et à tous les lieux. Elle n'a omis aucun bien sans le mettre en lumière, ni aucun mal sans en prémunir les hommes. L'humanité ne saurait trouver la paix profonde et le bonheur véritable qu'en embrassant l'Islam et en appliquant ses préceptes dans toutes les sphères de l'existence. La grandeur de cette religion se manifeste à travers des caractéristiques exclusives qui la distinguent de toute autre doctrine ou croyance.

Parmi ces spécificités qui témoignent de l'excellence de l'Islam et du besoin impérieux que les hommes en ont, figurent les points suivants :

1. Une origine divine : L'Islam émane directement d'Allah (Puissant et Majestueux), Qui sait parfaitement ce qui est salubre pour Ses serviteurs. Le Très-Haut dit : « Ne connaît-Il pas ce qu'Il a créé alors qu'Il est le Doux, le Parfaitement Connaisseur ? (14) » [Al-Mulk].
2. La clarification de l'origine, de la finalité et du destin de l'homme : L'Islam dévoile à l'être humain ses origines, le but exact de son existence et sa destination finale. Il balise clairement la voie qu'il doit emprunter ici-bas ainsi que les écueils

dont il doit se méfier. Allah le Très-Haut dit dans le Noble Coran : « Ô hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. » [An-Nisā' : 1]. Le Très-Haut a également dit : « Je n'ai créé les djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent. (56) » [Al-Dhāriyāt]. Et Il a affirmé (Gloire et pureté à Lui, le Très-Haut) : « Aujourd'hui, J'ai parachevé pour vous votre religion, et accompli sur vous Mon bienfait. Et J'agréé l'Islam comme religion pour vous. » [Al-Mā'idah : 3].

3. La conformité avec la saine nature innée (al-Fiṭrah) : Ses principes et ses dogmes s'harmonisent parfaitement avec les aspirations originelles et pures de l'âme humaine, sans jamais les contredire. Allah (Gloire et pureté à Lui, le Très-Haut) a dit : « ... la nature (saine) selon laquelle Allah a créé les hommes... » [Al-Rūm : 30].
4. La valorisation de la raison et l'exhortation à la méditation : L'Islam condamne fermement l'ignorance, le suivisme aveugle et l'inertie intellectuelle face à une pensée saine. Le Très-Haut a dit : « Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" Seuls les

doués d'intelligence se rappellent. (9) » [Az-Zumar].

Et Il a encore dit : « En la création des cieux et de la terre, et dans l'alternance de la nuit et du jour, il y a certes des signes pour les doués d'intelligence, (190) qui évoquent Allah, debout, assis ou couchés sur le côté, et méditent sur la création des cieux et de la terre : "Ô notre Seigneur ! Tu n'as pas créé cela en vain. Gloire à Toi ! Garde-nous du châtement du Feu." (191) » [Āl 'Imrān].

5. L'Islam est à la fois dogme et législation : D'une perfection absolue tant dans ses croyances que dans ses lois, l'Islam dépasse le cadre d'une simple philosophie abstraite. C'est un système intégral qui englobe un dogme authentique, des transactions équitables et une éthique sublime. C'est la religion de l'individu et de la communauté, conciliant harmonieusement la vie d'ici-bas et l'Au-delà.
6. La prise en compte et l'orientation des émotions : L'Islam accorde une place essentielle à la sensibilité humaine ; il canalise les émotions afin d'en faire des leviers de bienfaisance et d'édification sociale.
7. La religion de la justice : Que ce soit envers l'ennemi, l'ami, le proche ou le lointain.

Allah le Très-Haut a dit : « Certes, Allah ordonne l'équité... » [An-Nahl : 90]. Et Il a dit (Gloire à Lui) : « Et quand vous parlez, soyez équitables, même s'il s'agit d'un proche parent. » [Al-An'ām : 152]. Il a insisté : « Et que la haine pour un peuple ne vous incite pas à être injustes. Soyez justes : cela est plus proche de la piété. » [Al-Mā'idah : 8].

8. La religion de la fraternité sincère : Les musulmans sont unis par un lien fraternel indissoluble, transcendant les frontières géographiques, les ethnies et les couleurs de peau. L'Islam abolit le système de classes, le racisme et le nationalisme chauvin. L'unique critère de distinction réside dans la piété (Taqwā). Allah le Très-Haut a dit : « Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous. » [Al-Hujurāt : 13].
9. L'Islam est la religion de la science : L'Islam ordonne à ses partisans d'acquérir le savoir et leur promet une immense récompense pour cela. Allah le Très-Haut a dit : « Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui ont cru et ceux qui ont reçu le savoir. » [Al-Mujādilah : 11]. Et Il a également dit (Gloire à Lui) : « Dis : "Sont-ils égaux, ceux qui savent et ceux qui ne savent pas ?" » [Az-Zumar : 9]. Et le Messager (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La recherche de la science est une obligation pour chaque musulman. »

10. La garantie divine du bonheur et de la puissance : Allah S'est porté garant d'accorder la plénitude, la sécurité et la respectabilité à tout individu ou communauté qui adopte l'Islam et l'applique avec droiture. Allah le Très-Haut a dit : « Allah a promis à ceux d'entre vous qui ont cru et fait de bonnes œuvres qu'Il leur donnerait la succession sur terre comme Il l'a donnée à ceux qui les ont précédés. Il donnerait force et suprématie à leur religion qu'Il a agréée pour eux. Il leur changerait leur ancienne peur en sécurité. Ils M'adorent et ne M'associent rien. » [An-Nūr : 55]. Il a également dit : « Quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie. Et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleures de leurs actions. » [An-Naḥl : 97].
11. C'est la religion d'amour, d'unité, de concorde et de miséricorde : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « L'exemple des croyants dans leur affection mutuelle, leur miséricorde mutuelle et leur compassion mutuelle, est tel un seul corps. Lorsque l'un de ses membres ressent de la douleur, tout le corps lui fait écho en étant pris d'insomnie et de fièvre. »
- Il a également enseigné : « Le Tout-Miséricordieux fait miséricorde aux miséricordieux, faites

miséricorde à ceux qui sont sur la terre et celui qui est au-dessus des cieux vous fera miséricorde ». Il a également dit : « Nul d'entre vous n'est pleinement croyant tant qu'il n'aime pas pour son frère ce qu'il aime pour lui-même. »

12. C'est la religion de fermeté, de sérieux et d'action : Le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Le croyant fort est meilleur et plus aimé d'Allah que le croyant faible, et en chacun d'eux il y a du bien. Veille à ce qui t'est utile, sollicite l'aide d'Allah et ne capitule pas ! S'il t'arrive quelque chose, ne dis pas : "Si seulement j'avais agi de telle manière, il y aurait eu ceci et cela !" Dis plutôt : "Ceci est le décret d'Allah et Il fait ce qu'Il veut !" »
13. L'Islam est le plus éloigné de la contradiction : Allah le Très-Haut a dit : « S'il provenait d'un autre qu'Allah, ils y trouveraient certes maintes contradictions. » [An-Nisā' : 82].
14. L'Islam est clair, accessible et facile à comprendre pour tous.
15. C'est une religion ouverte, qui ne ferme pas ses portes à quiconque désire s'en instruire ou l'embrasser.
16. L'Islam appelle aux bons comportements et aux bonnes œuvres : Allah (Gloire et pureté à Lui, le Très-Haut) a dit : « Accepte ce qu'on t'offre de raisonnable, commande ce qui est convenable et

éloigne-toi des ignorants. » [Al-A' rāf : 199]. Il a également dit : « Repousse (le mal) par ce qui est meilleur ; et voilà que celui avec qui tu avais une animosité devient tel un ami chaleureux. » [Fuṣṣilat : 34]. Le Messager (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Ce qui fait le plus entrer les gens au Paradis, c'est la piété envers Allah et le bon comportement. » Il a également précisé : « Les croyants qui ont la foi la plus parfaite sont ceux qui ont le meilleur comportement. » Et il a dit : « Les gens les plus aimés par Allah sont ceux qui profitent le plus aux autres. Les œuvres les plus aimées par Allah sont : rendre un musulman joyeux, lui dissiper son chagrin, lui régler une dette, apaiser sa faim. Le fait que je marche avec un frère pour l'aider à accomplir une chose dont il a besoin m'est plus aimé que de faire la retraite spirituelle dans cette mosquée durant un mois. »

17. L'Islam préserve la raison : C'est pourquoi il a interdit le vin, les drogues et tout ce qui conduit à l'altération de la raison et à la destruction de l'âme. Allah le Très-Haut a dit : « Et ne vous tuez pas vous-mêmes. Allah, en vérité, est Miséricordieux envers vous. » [An-Nisā' : 29].
18. L'Islam préserve les biens : C'est pourquoi il a incité à l'honnêteté, a fait l'éloge de ceux qui la pratiquent, et leur a promis une vie agréable et

l'entrée au Paradis. Il a interdit le vol et a menacé son auteur de sanctions dans ce bas-monde et dans l'au-delà, afin que personne n'ose voler les biens d'autrui ni effrayer les gens.

19. L'Islam préserve les vies humaines : C'est pourquoi il a interdit le meurtre, a puni le meurtrier par la peine de mort, et l'a menacé de l'immortalité en Enfer le Jour de la Résurrection. C'est précisément l'application stricte de cette sentence de justice qui explique la rareté des homicides dans les contrées musulmanes qui la mettent en œuvre. Lorsque le criminel sait qu'ôter une vie lui coûtera la sienne, il renonce à son projet, préservant ainsi la société.
20. L'Islam préserve la santé : Allah le Très-Haut a dit : « Mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il n'aime pas ceux qui commettent des excès. » [Al-A'raf : 31]. Les savants soulignent que ce verset synthétise à lui seul toute la science médicale, la modération nutritionnelle étant le premier pilier de la santé. L'Islam protège également le bien-être physique en proscrivant l'alcool et les stupéfiants aux ravages sanitaires avérés, ainsi que la fornication et l'homosexualité, vecteurs de graves pathologies transmissibles (syphilis, gonorrhée, herpès, SIDA, etc.).

21. L'Islam garantit les libertés et les régule :
L'homme en Islam est libre dans ses ventes, ses achats, son commerce, ses déplacements, etc., tant qu'il ne transgresse pas les limites d'Allah par la fraude, la tromperie ou la corruption.
- De même, il est pleinement libre de jouir des plaisirs licites de l'existence (nourriture, boissons, vêtements, parfums), pourvu que cela ne dérive pas vers un interdit préjudiciable à lui-même ou à la société.

Les mérites de la religion islamique

L'Islam est venu enseigner à l'homme tout ce dont il a besoin dans son existence, lui indiquant les voies de la félicité ici-bas et dans l'Au-delà. Les splendeurs de la religion islamique se révèlent avec éclat à travers l'examen minutieux de ses commandements et de ses interdictions, parmi lesquels figurent les préceptes suivants :

Premièrement : Les commandements de l'Islam :

1. La préservation de la dignité humaine : L'Islam enjoint tout ce qui élève le rang de l'homme, lui évitant de déchoir au niveau des animaux ou de s'asservir à ses propres passions. Il sublime sa valeur spirituelle afin qu'il ne voue aucun culte aux créatures et ne se soumette qu'à son Seigneur Unique.
2. Le noble usage des facultés : Il ordonne de mobiliser la raison et les facultés corporelles vers la fin vertueuse pour laquelle elles ont été créées : l'accomplissement d'œuvres salutaires, tant pour la foi que pour la vie mondaine.

3. L'unicité exclusive (Tawhīd) : Il prescrit de vouer une adoration sincère à Allah Seul, en rejetant catégoriquement toutes les fausses divinités.
4. L'altruisme et l'entraide : Il exhorte à répondre aux besoins d'autrui et à leur prêter assistance.
5. Les devoirs de fraternité sociale : Il recommande de rendre visite aux malades, d'accompagner les cortèges funèbres, de se recueillir dans les cimetières et de formuler des invocations en faveur de la communauté des musulmans.
6. La justice et l'empathie : Il impose l'équité absolue envers tous les hommes, proscriit l'injustice sous toutes ses formes et invite chacun à aimer pour son prochain ce qu'il désire pour lui-même.
7. L'indépendance financière et l'honneur : Il incite à la recherche active d'une subsistance licite, exhortant l'homme à préserver sa dignité en s'élevant au-dessus de la mendicité et de l'humiliation.
8. La miséricorde universelle : Il commande la compassion envers l'ensemble des créatures, invitant à veiller sur elles, à leur être utile et à écarter d'elles tout préjudice.
9. Les vertus relationnelles et de proximité : Il prescrit la piété filiale, le maintien des liens de parenté, la générosité envers le voisin et la douceur envers le monde animal.

10. La bienveillance familiale : Il impose la loyauté envers les compagnons ainsi qu'un comportement vertueux et attentionné envers le conjoint et les enfants.
11. L'éthique comportementale : Il ordonne la probité, la fidélité aux engagements, la bonne opinion d'autrui, la pondération en toute circonstance et l'empressement dans l'accomplissement du bien.

Et bien d'autres commandements aussi magnifiques que grandioses.

Deuxièmement : Les interdictions de l'Islam :

L'excellence de l'Islam transparaît de manière éclatante dans ses interdictions. En bannissant le mal et en mettant en garde contre les funestes conséquences des actes blâmables, la législation islamique garantit l'avènement d'une société paisible et sécurisée. Parmi ces interdictions, on relève :

1. La mécréance (Kufr) et l'associationnisme (Shirk) sous toutes leurs formes.
2. L'orgueil, la rancœur, la vanité, la jalousie et la réjouissance malveillante face au malheur d'autrui.

3. La mauvaise pensée, le pessimisme, le désespoir, l'avarice et le gaspillage.
4. La paresse, la lâcheté, la pusillanimité, l'oisiveté, la précipitation, la grossièreté, le manque de pudeur, l'impatience, l'indolence, la colère incontrôlée, l'imprudence et l'amertume face au destin passé.
5. L'obstination aveugle et la dureté de cœur qui détournent l'homme de secourir l'affligé ou l'indigent.
6. La médisance (al-Ghībah) qui consiste à évoquer une personne en des termes qu'elle réprouve, et la calomnie (al-Namīmah) qui consiste à rapporter des propos entre les gens dans le but de semer la discorde.
7. Le bavardage inutile, la divulgation des secrets, la moquerie et le mépris des autres.
8. L'insulte, la malédiction, l'injure et le fait de s'appeler par de mauvais surnoms.
9. Les querelles incessantes, les disputes stériles ainsi que les plaisanteries obscènes qui mènent au péché.
10. La dissimulation du témoignage, le faux témoignage, la diffamation des femmes chastes, l'insulte envers les morts et la dissimulation du savoir.

11. La sottise, la vulgarité, le rappel hautain de ses propres charités et l'ingratitude envers les bienfaiteurs.
12. La trahison, la ruse et le manquement à la promesse.
13. L'ingratitude envers les parents, la rupture des liens de parenté et le délaissement des enfants.
14. L'espionnage et la recherche indiscrete des failles et de l'intimité d'autrui.
15. L'efféminement chez les hommes et la masculinisation chez les femmes (le fait pour un genre d'imiter les attributs exclusifs de l'autre).
16. La consommation d'alcool, l'usage de drogues et les jeux de hasard qui exposent l'argent au risque.
17. La spéculation malhonnête, la promotion des marchandises par de faux serments, la fraude sur les poids et mesures, le fait de dépenser son argent dans l'illicite et le tort causé au voisinage.
18. Le vol, la spoliation, la duperie entre associés, ainsi que le fait de différer le salaire de l'employé ou de l'en priver après l'accomplissement de sa tâche.
19. La gloutonnerie et l'excès de nourriture au détriment de sa propre santé.
20. La rupture des relations, l'animosité réciproque et l'indifférence ; l'Islam interdisant

formellement à un musulman de rompre les ponts avec son frère au-delà de trois jours.

21. Les violences physiques injustifiées et le fait de terroriser la population en maniant des armes.
22. La fornication, l'homosexualité et l'homicide.
23. La corruption passive et active (les pots-de-vin).
24. L'abandon d'une personne opprimée alors que l'on dispose de la capacité de lui porter secours.
25. Le fait de scruter l'intérieur des demeures d'autrui sans leur consentement, et l'écoute clandestine de conversations privées.

La croyance au Jour Dernier

Nul ne saurait parfaire sa foi tant qu'il ne croit pas fermement au Jour Dernier, à ses prémices ainsi qu'aux bouleversements majeurs qui s'y produiront. C'est ce Jour redoutable dont Allah a dit : « ... un jour qui rendra les enfants comme des vieillards aux cheveux blancs. » [Al-Muzzammil : 17].

Cette foi fondamentale englobe les réalités suivantes :

La mort : C'est la fin de tout être vivant dans ce bas-monde. Le Très-Haut a dit : « Toute âme goûtera la mort. » [Āl 'Imrān]. Il a également dit (Gloire à Lui) : « Tout ce qui est sur elle (la terre) doit disparaître. » [Ar-Raḥmān : 26]. S'adressant à Son Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui), Il affirme : « En vérité tu mourras et ils mourront eux aussi ; (30) ensuite, au Jour de la Résurrection, vous vous disputerez auprès de votre Seigneur. (31) » [Az-Zumar]. Il n'y a donc d'éternité pour aucun être humain ici-bas. Le Très-Haut a dit : « Et Nous n'avons accordé l'immortalité à aucun être humain avant toi. » [Al-Anbiyā' : 34]. À cet égard, plusieurs vérités essentielles doivent être soulignées :

1. La plupart des gens sont insouciants face à la mort, bien qu'elle soit une réalité certaine qui ne souffre d'aucun doute. Le mort n'emporte aucun

de ses biens terrestres dans sa tombe ; seules ses œuvres l'accompagnent. Si ses œuvres sont bonnes, il sera heureux et sauvé ; sinon, il sera déçu et perdu.

2. Le mystère du terme de la vie (al-Ajal) : La durée de vie de l'homme demeure un mystère insondable, dont la connaissance n'appartient qu'à Allah. Personne ne sait où ni quand sonnera son heure, car cela relève de la science de l'Invisible (al-Ghayb) qu'Allah (Gloire et pureté à Lui) S'est exclusivement réservée.
3. L'irrévocabilité du décret : Lorsque la mort se présente, il est rigoureusement impossible de la repousser, de la retarder d'un instant ou de lui échapper. Allah le Très-Haut a dit : « Pour chaque communauté il y a un terme. Quand leur terme vient, ils ne peuvent le retarder d'une heure et ils ne peuvent le hâter non plus (34). » [Al-A' rāf].
4. L'agonie du croyant face à celle du négateur : Lorsque la mort se présente au croyant, l'Ange de la mort vient à lui sous une belle apparence et dégageant une bonne odeur, accompagné par les Anges de la miséricorde qui lui annoncent la joyeuse nouvelle du Paradis. Le Très-Haut a dit : « Ceux qui disent : "Notre Seigneur est Allah", et qui se tiennent dans le droit chemin, les Anges descendent sur eux : "N'ayez pas peur et ne soyez pas affligés ; mais ayez la bonne nouvelle du

Paradis qui vous était promis." (30) » [Fuṣṣilat]. Quant au mécréant, l'Ange de la mort vient à lui sous une apparence effrayante, le visage noir et l'aspect hideux, accompagné par les Anges du châtement qui lui annoncent le châtement. Le Très-Haut a dit : « Si tu voyais les injustes lorsqu'ils seront dans les affres de la mort, et que les Anges leur tendront les mains (disant) : "Laissez sortir vos âmes ! Aujourd'hui, vous allez être récompensés par le châtement de l'humiliation pour ce que vous disiez sur Allah d'autre que la vérité et parce que vous vous détourniez orgueilleusement de Ses versets." (93) » [Al-An'ām].

Lorsque la mort survient, la vérité se dévoile et la réalité devient claire pour chaque être humain. Le Très-Haut a dit : « Puis, lorsque la mort vient à l'un d'eux, il dit : "Mon Seigneur ! Fais-moi revenir (sur terre), (99) afin que je fasse le bien dans ce que j'ai délaissé." Non, c'est simplement une parole qu'il dit. Et derrière eux, il y a une barrière (Barzakh) jusqu'au jour où ils seront ressuscités. (100) » [Al-Mu'minūn]. Ainsi, lorsque la mort arrive, le mécréant et le désobéissant souhaitent retourner à la vie pour accomplir de bonnes œuvres, mais le regret n'est d'aucune utilité une fois qu'il est trop tard. Le Très-Haut a dit : « Et tu verras les injustes, lorsqu'ils

verront le châtement, dire : "Y a-t-il un moyen de retourner (sur terre) ?" » [Ash-Shūrā].

La tombe : C'est la première des demeures de l'au-delà. Quiconque en sort préservé connaîtra des étapes ultérieures bien plus douces ; quant à celui qui y échoue, ce qui l'attend par la suite sera infiniment plus terrible. D'après Anas (qu'Allah l'agrée), le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Certes lorsque le serviteur est placé dans sa tombe, ses compagnons s'écartent de lui et il entend le bruit de leurs chaussures lorsqu'ils s'en vont. Alors deux anges viennent à lui. Ils le font asseoir et lui disent : Que disais-tu concernant cet homme Muḥammad ? Le croyant dit : J'atteste qu'il est le serviteur d'Allah et son Messager. Alors il lui est dit : Regarde ta place dans le Feu, Allah te l'a changée pour une place dans le Paradis ; et il les verra toutes les deux. Par contre s'il s'agit d'un mécréant ou d'un hypocrite il va dire : Je ne sais pas ! Je disais sur lui ce que les gens disaient. Alors il lui sera dit : Tu n'as pas eu de connaissances et tu ne t'es pas instruit. Puis il sera frappé d'un coup de barre de fer entre les deux oreilles et va pousser un cri qui est entendu par toute chose sauf par les humains et les djinns ».

Le retour de l'âme dans le corps au sein de la tombe relève du monde de l'Invisible (al-Ghayb),

inaccessible à la perception sensorielle humaine en ce monde. Allah le Très-Haut nous enseigne que l'homme vertueux y goûtera des délices subtils, tandis que le transgresseur y subira un châtement rigoureux, à moins qu'Allah ne lui accorde Son pardon. Le Très-Haut dit à propos du peuple de Pharaon : « le Feu, auquel ils sont exposés matin et soir. Et le jour où l'Heure arrivera (il sera dit) : "Faites entrer les gens de Pharaon au plus dur du châtement." » [Ghāfir]. C'est pourquoi le Messenger (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a exhorté : « Cherchez refuge auprès d'Allah contre le châtement de la tombe. » La saine raison ne saurait rejeter cette réalité, car la vie terrestre nous en offre une analogie saisissante à travers le sommeil : le dormeur peut être en proie à un cauchemar terrifiant, hurlant et appelant au secours, alors même que la personne allongée à ses côtés dort paisiblement sans rien percevoir de son tourment. La différence est toutefois immense entre l'état de sommeil et la vie du Barzakh, où le châtement ou la félicité affectent pleinement et conjointement l'âme et le corps. Le Messenger (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « La tombe est la première des demeures de l'Au-delà. S'il en est sauvé, ce qui vient après sera plus facile pour lui ; et s'il n'en est pas sauvé, ce qui vient après sera plus terrible pour lui. » Il est donc prescrit au musulman de multiplier les demandes de

protection contre le châtiment de la tombe, particulièrement avant les salutations finales de chaque prière, tout en veillant à s'écarter des péchés, qui demeurent la cause majeure des supplices de la tombe et du Feu. Cette épreuve est traditionnellement qualifiée de « châtiment de la tombe » car l'inhumation est le sort commun de la majorité des hommes. Néanmoins, celui qui se noie, périt brûlé ou se voit dévoré par les fauves subit tout autant son châtiment ou jouit de ses délices au sein du Barzakh (le monde intermédiaire).

Le châtiment de la tombe prend des formes diverses : fustigation par des masses de fer, épaississement de ténèbres oppressantes, aménagement d'un lit issu du Feu et ouverture d'une lucarne donnant sur l'Enfer. De plus, les mauvaises actions du défunt s'incarnent sous les traits d'un compagnon au visage repoussant et à l'odeur fétide. Ce supplice est continu pour le mécréant et l'hypocrite. Pour le croyant pécheur, il est proportionnel à ses transgressions et peut s'interrompre par la grâce divine.

Quant au croyant, il jouit de délices dans sa tombe : celle-ci est élargie et remplie de lumière sereine. Une porte s'ouvre sur le Paradis, laissant filtrer des brises suaves et des effluves exquis, tandis que sa couche est tapissée des tissus du Paradis. Ses œuvres pies prennent alors la forme d'un compagnon

d'une beauté remarquable qui vient illuminer sa solitude.

L'avènement de l'Heure et ses signes :

1. Allah n'a pas créé ce monde pour l'éternité ; un jour viendra où il prendra fin. C'est le jour où l'Heure arrivera, et c'est une vérité inéluctable. Le Très-Haut a dit : « En vérité, l'Heure arrivera ; il n'y a pas de doute là-dessus. » [Ghāfir : 59]. Il a également dit (Gloire à Lui) : « Ceux qui ont mécré ont dit : "L'Heure ne nous viendra pas." Dis : "Si, par mon Seigneur ! Elle vous viendra très certainement." » [Saba' : 3].

La connaissance de l'Heure fait partie de l'invisible qu'Allah S'est exclusivement réservé. Il n'en a informé aucune de Ses créatures. Le Très-Haut a dit : « Les gens t'interrogent au sujet de l'Heure. Dis : "Sa connaissance est exclusive à Allah." Et qu'en sais-tu ? Il se peut que l'Heure soit proche. (63) » [Al-Aḥzāb].

2. L'Heure ne se lèvera que sur les pires des hommes. En effet, Allah (Gloire à Lui) enverra avant son avènement un vent agréable qui reprendra les âmes des croyants. Lorsqu'Allah voudra décréter la mort des créatures restantes et la fin de ce monde, Il ordonnera à l'Ange de souffler dans la Trompe (qui est une immense corne). Dès que les gens l'entendront, ils seront instantanément foudroyés. Le Très-Haut a dit : « Et on soufflera dans la Trompe, et

voilà que ceux qui seront dans les cieux et ceux qui seront sur la terre seront foudroyés, sauf ceux qu'Allah voudra. » [Az-Zumar : 68]. Cet événement cataclysmique aura lieu un vendredi. Ensuite, tous les anges mourront à leur tour, et il ne restera plus que le Vivant qui ne meurt jamais : Allah (Gloire et pureté à Lui).

3. Le corps entier de l'homme périt et est consumé par la terre, à l'exception du coccyx (sa base, l'os situé au bas du dos). Quant aux corps des prophètes, la terre ne les consume pas. Allah (Gloire à Lui) fera alors descendre du ciel une eau par laquelle les corps repousseront. Puis, lorsqu'Allah voudra ressusciter les gens, Il redonnera vie à Isrāfil, l'Ange chargé de la Trompe, qui soufflera pour le deuxième souffle. Allah redonnera alors vie à toutes les créatures. Les gens sortiront de leurs tombes tels qu'Allah les a créés la première fois : pieds nus, nus et non circoncis. Le Très-Haut a dit : « Et on soufflera dans la Trompe, et voilà que, des tombes, ils se précipiteront vers leur Seigneur. (51) » [Yā Sīn]. La première personne pour qui la terre se fendra sera le Prophète Muḥammad (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui). Les créatures seront conduites vers la terre du Rassemblement, une plaine vaste, blanche et parfaitement plate. Le soleil se rapprochera alors dangereusement des têtes, et les hommes y resteront pendant une immense période, étouffés

par la chaleur et l'angoisse, dans l'attente du Jugement. Ensuite, Allah donnera l'autorisation de juger entre eux. Le Pont (al-Şirāt, un pont plus fin qu'un cheveu et plus tranchant qu'une épée, dressé au-dessus de l'Enfer) sera installé. Les gens y passeront en fonction de leurs œuvres : certains passeront comme un clin d'œil, d'autres comme le vent, d'autres comme les meilleurs chevaux, et d'autres en rampant. Sur le Pont, il y a des crochets qui happent les gens et les jettent en Enfer. Les mécréants, ainsi que les croyants désobéissants qu'Allah aura décidé de châtier, tomberont directement dans le Feu. Les mécréants y demeureront éternellement, tandis que les pécheurs monothéistes en sortiront après avoir purgé leur peine pour entrer enfin au Paradis. Ceux qui auront traversé le Pont — les gens du Paradis — s'arrêteront sur une passerelle entre le Paradis et l'Enfer, où ils régleront leurs torts mutuels commis sur terre. Nul n'entrera au Paradis s'il a commis une injustice envers son frère avant que justice ne soit rendue et que leurs cœurs ne soient purifiés. Lorsque les gens du Paradis entreront au Paradis et que les gens de l'Enfer entreront en Enfer, la mort sera amenée sous la forme d'un bélier et sera égorgée entre le Paradis et l'Enfer, sous les yeux de tous. Il sera proclamé : « Ô gens du Paradis, c'est l'éternité, il n'y a plus de mort ! Et ô gens de l'Enfer, c'est l'éternité, il n'y a

plus de mort ! » Si quelqu'un pouvait mourir de joie, les gens du Paradis en mourraient ; et si quelqu'un pouvait mourir de chagrin, les gens de l'Enfer en mourraient.

L'Enfer et son châtimeut :

Le Très-Haut a dit : « Craignez le Feu, dont les hommes et les pierres seront le combustible, préparé pour les mécréants. » [Al-Baqarah : 24]. Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit à ses compagnons : « Votre feu que voici, qu'allume le fils d'Adam, représente une partie sur soixante-dix parties de la chaleur de la Géhenne. » Ils se sont exclamés : « Par Allah, elle aurait amplement suffi, ô Messenger d'Allah ! » Il a précisé : « Elle (la Géhenne) possède soixante-neuf parties de chaleur en plus, chacune d'elles ayant une chaleur équivalente. »

L'Enfer est constitué de sept niveaux, chaque niveau comportant un châtimeut plus terrible que l'autre, et chaque niveau a ses habitants en fonction de leurs œuvres. Les hypocrites seront dans les abysses les plus profonds du Feu, qui représentent le châtimeut le plus sévère. Le châtimeut des mécréants est perpétuel. Pour qu'ils ressentent constamment la douleur physique maximale, Allah régénère instantanément leurs tissus calcinés. Allah le Très-Haut a dit : « Chaque fois que leurs peaux

auront été consommées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. » [An-Nisā' : 56].

Il a également dit (Gloire à Lui) : « Et ceux qui ont mécréu auront le feu de la Géhenne : on ne décide pas qu'ils meurent pour qu'ils meurent, et on ne leur allège rien de son châtement. C'est ainsi que Nous rétribuons tout grand mécréant. » [Fāṭir : 36]. Ils y seront enchaînés par des carcans de fer et vêtus de matières hautement inflammables. Le Très-Haut a dit : « Et ce jour-là, tu verras les coupables enchaînés les uns aux autres, (49) leurs tuniques seront de goudron et le feu couvrira leurs visages. (50) » [Ibrāhīm].

La nourriture des damnés sera l'arbre de Zaqqūm. Allah le Très-Haut a dit : « Certes, l'arbre de Zaqqūm (43) sera la nourriture du grand pécheur. (44) Comme du métal en fusion, il bouillonnera dans les ventres (45) » [Ad-Dukhān].

Pour illustrer l'intensité du châtement de l'Enfer et l'immensité des délices du Paradis, le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a expliqué : « Le jour de la Résurrection, on fera venir d'entre les gens de l'Enfer celui qui aura le plus joui de la vie ici-bas. On le plongera alors une seule fois dans le Feu et on lui demandera : "Ô fils d'Adam ! As-tu jamais connu quelque bien ? As-tu jamais rencontré quelques bienfaits ?" Il dira : "Non, par

Allah !" Puis on fera venir celui des gens du Paradis qui aura connu la vie la plus misérable dans ce bas-monde et on le plongera une seule fois dans le Paradis. On lui demandera alors : "Ô fils d'Adam ! As-tu jamais connu quelque misère ? As-tu jamais rencontré la gêne ?" Il répondra : "Non, par Allah ! Je n'ai jamais connu la misère et je n'ai jamais rencontré la gêne." » Le mécréant oublie ainsi tout le luxe de sa vie passée par une seule immersion en Enfer, et le croyant oublie toute la misère et les souffrances de sa vie passée par une seule immersion au Paradis.

Le Paradis et ses délices :

Le Paradis est la demeure éternelle de la félicité et de l'honneur, qu'Allah a préparée pour Ses serviteurs vertueux. Il s'y trouve des délices qu'aucun œil n'a vus, qu'aucune oreille n'a entendus et qui n'ont jamais effleuré le cœur d'un être humain. Le Très-Haut a dit : « Aucun être ne sait ce qu'on a réservé pour eux comme source de réjouissance pour les yeux, en récompense de ce qu'ils œuvraient. (17) » [As-Sajdah]. Il est composé de degrés où les demeures des croyants varient en fonction de leurs œuvres. Il a dit (Gloire à Lui) : « Allah élèvera en degrés ceux d'entre vous qui auront cru et ceux qui auront reçu le savoir. » [Al-Mujādilah : 11]. Les élus y mangeront et y boiront tout ce qu'ils désireront. Ils

y trouveront des fleuves d'une eau jamais malodorante, des fleuves d'un lait au goût inaltérable, des fleuves d'un miel purifié, et des fleuves d'un vin délicieux à boire, qui n'est pas comme le vin de ce monde. Allah le Très-Haut a dit : « On fera circuler entre eux une coupe d'eau remplie à une source (45) blanche, savoureuse à boire, (46) elle n'offusquera point leur raison et ne les enivrera pas. (47) » [Aṣ-Ṣāffāt]. Ils y seront mariés aux Houris (les femmes du Paradis). Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Si une femme parmi les gens du Paradis apparaissait aux habitants de la terre, elle illuminerait tout l'espace compris entre les deux — c'est-à-dire entre le ciel et la terre — et le remplirait de son parfum. »

Le plus grand des délices des gens du Paradis sera de contempler directement le Visage d'Allah (Gloire et pureté à Lui, le Très-Haut).

Les gens du Paradis n'urinent pas, ne défèquent pas, ne se mouchent pas et ne crachent pas. Leurs peignes sont en or, et leur sueur est parfumée au musc. Ce bonheur est perpétuel, il ne s'interrompt jamais ni ne diminue. Le Messenger d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a dit : « Celui qui entre au Paradis sera comblé de bienfaits et ne connaîtra jamais la misère, ses vêtements ne s'useront pas et sa jeunesse ne se fanera pas. » Pour clore cette description, le

Prophète a précisé que la part de l'homme qui occupera le degré le plus humble au Paradis — c'est-à-dire le tout dernier croyant à être sorti de l'Enfer grâce à sa foi — recevra un royaume dix fois plus vaste et somptueux que la Terre tout entière avec tout ce qu'elle contenait.

La femme en Islam

Avant d'aborder les droits de la femme en Islam, il est nécessaire de rappeler les attitudes des autres civilisations envers la femme. Chez les Grecs, la femme était vendue et achetée ; elle n'avait aucun droit, tous les droits appartenant à l'homme. Elle était également privée d'héritage et du droit de disposer de ses biens. Le célèbre philosophe Socrate a d'ailleurs déclaré : « L'existence de la femme est la plus grande cause et source d'effondrement dans le monde. La femme ressemble à un arbre empoisonné dont l'apparence est belle, mais lorsque les oiseaux en mangent, ils meurent aussitôt. »

Quant aux Romains, ils croyaient que la femme n'avait pas d'âme. Elle n'avait aucune valeur à leurs yeux ni aucun droit, et leur slogan était : « La femme n'a pas d'âme. » En conséquence, elles subissaient de terribles supplices légitimés par ce statut, comme l'aspersion d'huile bouillante sur le corps, la séquestration attachée à des colonnes, ou l'exécution en étant traînée par des chevaux lancés au galop.

La vision des Indiens envers la femme était similaire ; ils allaient même jusqu'à la brûler vive à la mort de son mari. Les Chinois comparaient la femme à des eaux douloureuses qui emportent le bonheur et la richesse ; le Chinois avait le droit de vendre son épouse ou de l'enterrer vivante.

Quant aux juifs, ils considèrent la femme comme une malédiction en raison de la tentation originelle d'Adam ; la femme est jugée impure durant ses menstruations, souillant la maison et tout ce qu'elle touche. De plus, elle se voit refuser tout droit de succession si elle a des frères.

Quant aux chrétiens, ils voient en elle un démon. Un membre du clergé chrétien a affirmé : « La femme n'appartient pas au genre humain. » Saint Bonaventure a déclaré : « Si vous voyez une femme, ne croyez pas que vous voyez un être humain, ni même une bête sauvage ; ce que vous voyez est le diable lui-même, et ce que vous entendez est le sifflement du serpent. »

Selon le droit anglais commun, les femmes n'ont pas été reconnues comme citoyennes avant le milieu du siècle dernier. La femme n'avait aucun droit personnel ni droit de propriété, pas même sur les vêtements qu'elle portait. Le Parlement écossais a décrété en 1567 que la femme ne pouvait se voir accorder d'autorité sur quoi que ce soit. Sous le règne de Henri VIII, le Parlement anglais a interdit à la femme de lire l'Évangile sous prétexte qu'elle était impure. En 1586, les Français ont tenu un congrès pour débattre si la femme était un être humain ou non ! Ils ont finalement conclu qu'elle l'était, mais qu'elle avait été créée pour servir l'homme. Le droit anglais permettait encore, jusqu'en 1805, au mari de

vendre son épouse, le prix ayant été fixé à six pence (un demi-shilling).

Chez les Arabes avant l'Islam, la femme était méprisée, privée d'héritage et négligée ; elle n'avait aucun droit. Pire encore, beaucoup d'entre eux enterraient leurs filles vivantes (al-Wa'd).

L'Islam est alors venu abolir toute cette injustice envers la femme, et proclamer qu'elle et l'homme sont égaux. Elle a des droits, tout comme l'homme. Allah le Très-Haut a dit : « Ô hommes ! Nous vous avons créés d'un mâle et d'une femelle, et Nous avons fait de vous des nations et des tribus, pour que vous vous entreconnaissiez. Le plus noble d'entre vous, auprès d'Allah, est le plus pieux d'entre vous. Allah est certes Omniscient et Grand Connaisseur. (13) » [Al-Hujurāt]. Le Très-Haut a également dit : « Et quiconque, mâle ou femelle, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, alors ceux-là entreront au Paradis, et ils ne subiront aucune injustice, fût-ce d'une pellicule de noyau de datte. (124) » [An-Nisā']. Il a encore dit (Gloire à Lui) : « Et Nous avons enjoint à l'homme d'être bienveillant envers ses père et mère. » [Al-'Ankabūt : 8].

Le Messager d'Allah (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) a affirmé : « Les croyants ayant la foi la plus parfaite sont ceux qui ont le meilleur comportement et les meilleurs d'entre vous sont les meilleurs avec leurs femmes. » Un homme a

interrogé le Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) en disant : « Qui est la personne la plus en droit de bénéficier de ma bonne compagnie ? » Il a répondu : « Ta mère. » Il a demandé : « Puis qui ? » Il a répondu : « Ta mère. » Il a demandé : « Puis qui ? » Il a répondu : « Ta mère. » Il a demandé : « Puis qui ? » Il a conclu : « Ton père. »

Voilà, en résumé, le regard que porte l'Islam sur la femme.

Les droits généraux de la femme :

La femme en Islam possède des droits généraux, parmi lesquels :

1. Droit à la propriété : La femme peut posséder tout ce qu'elle souhaite : maisons, domaines, usines, jardins, or, argent et toutes sortes de bétail, qu'elle soit épouse, mère, fille ou sœur.
2. Liberté conjugale : Elle possède le droit absolu de choisir son époux, de consentir au mariage, de demander une séparation à l'amiable (al-Khul') ou d'obtenir le divorce par voie légale en cas de préjudice subi.
3. Droit à la quête du savoir, selon la parole du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : « La recherche de la science est une obligation pour chaque musulman. »

4. Droit de faire l'aumône de ses biens comme elle l'entend, et de dépenser pour elle-même ou pour qui elle souhaite : époux, enfants, père ou mère.
5. Droit de léguer jusqu'au tiers de ses biens par testament de son vivant, un legs qui doit être exécuté après sa mort sans contestation. Le testament étant un droit personnel, il est accordé aussi bien à l'homme qu'à la femme, à condition de ne pas dépasser le tiers, règle qui s'applique à tous deux.
6. Droit vestimentaire : Elle peut porter de la soie et de l'or — qui sont interdits aux hommes —, à condition de ne pas s'exhiber devant ceux à qui cela n'est pas permis.
7. Droit à l'esthétique : L'Islam lui reconnaît le droit de se parer et de rechercher la beauté à travers de belles tenues.
8. Droit à la nourriture et à la boisson : Elle mange et boit de bonnes et savoureuses choses, sans aucune différence avec l'homme. Ce qui est licite pour l'un l'est pour l'autre, et ce qui est interdit à l'un l'est à l'autre. Allah le Très-Haut a dit : « Et mangez et buvez ; et ne commettez pas d'excès, car Il n'aime pas ceux qui commettent des excès. » [Al-A'raf : 31]. L'injonction est générale et s'adresse aux deux sexes.
9. Droit successoral : Elle jouit pleinement du droit d'hériter et de transmettre elle-même un héritage.

Les droits de la femme sur son époux :

L'union conjugale en Islam repose sur un équilibre de droits et de devoirs réciproques. L'époux a la responsabilité stricte de s'acquitter des droits de sa femme, à moins que celle-ci n'en dispense volontairement et librement son mari. Conformément à la parole d'Allah le Très-Haut : « Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. » [Al-Baqarah : 228]. Les principaux droits spécifiques de l'épouse sont les suivants :

1. La prise en charge financière (Nafaqah) selon ses moyens, dans l'aisance comme dans la difficulté. Cela inclut les vêtements, la nourriture, la boisson, les soins médicaux et le logement.
2. La protection de son honneur, de son intégrité physique, de ses biens et de sa religion.
3. L'enseignement des bases indispensables de sa religion. S'il en est incapable, il doit l'autoriser à assister à des cercles d'études pour femmes dans les mosquées, les écoles ou ailleurs.
4. La bonne cohabitation, conformément à la parole d'Allah le Très-Haut : « Et comportez-vous convenablement envers elles. » [An-Nisā' : 19]. Cela implique de ne pas la léser dans ses droits conjugaux intimes, de ne pas la blesser par des insultes, des injures, du mépris ou des humiliations. Il ne doit pas l'empêcher de

visiter ses proches s'il ne craint aucune tentation, ni lui imposer des tâches au-dessus de ses forces. Il doit faire preuve de bonté en paroles et en actes, selon la parole du Prophète (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui) : « Le meilleur d'entre vous est le meilleur envers sa famille, et je suis le meilleur d'entre vous envers ma famille. »

Le voile (al-Ḥijāb) :

L'Islam a veillé à préserver la famille de la dislocation et de l'effondrement en l'entourant d'une forteresse de bienséances et de valeurs morales. Cela garantit la pureté des âmes et la propreté de la société, évitant ainsi d'attiser les désirs ou de provoquer les instincts. Il a érigé des barrières pour bloquer tout ce qui pourrait mener à la tentation, ordonnant à la fois aux hommes et aux femmes de baisser le regard.

Allah a également légiféré le port du voile (al-Ḥijāb) pour honorer la femme, la protéger de l'avilissement, l'éloigner des corrupteurs et des personnes de faible moralité, la préserver de ceux qui n'accordent aucune valeur à la vertu, fermer la porte aux tentations causées par l'exhibitionnisme, et l'entourer de respect et de considération.

En imposant le voile, l'Islam vise à garantir à la femme une vie digne. En effet, avec l'âge, la femme

perd une partie de sa beauté. Si un homme, en sortant dans la rue, voyait des jeunes filles dans la fleur de l'âge exposant tous leurs charmes, il serait tenté de faire des comparaisons en rentrant chez lui, ce qui contribue fortement à la destruction des foyers.

La polygamie (al-Ta'addud) :

La polygamie existe depuis l'apparition de l'homme. Elle était présente dans les législations antérieures et les sociétés anciennes, notamment chez les juifs, les chrétiens, les Chinois et les Indiens.

Historiquement, la polygamie n'avait aucune limite : un homme épousait autant de femmes qu'il le souhaitait, ce qui les exposait à de profondes injustices. L'Islam est intervenu pour lever cette injustice, limitant la polygamie à un maximum de quatre épouses.

En l'autorisant, l'Islam a posé une condition stricte : l'équité absolue entre les épouses. Il a fermement mis en garde contre le non-respect de cette condition et a prévu de lourdes sanctions pour les transgresseurs.

Par ailleurs, certaines nécessités peuvent justifier le recours à la polygamie. Par exemple, si l'épouse est stérile ou gravement malade, vaut-il mieux pour elle que son mari divorce, ou qu'il prenne une seconde épouse tout en la gardant ?

La polygamie peut également répondre à un intérêt démographique, notamment lorsque le nombre de femmes excède largement celui des hommes après une guerre. La Seconde Guerre mondiale, par exemple, a laissé 25 millions de veuves en Europe. Était-il préférable que ces femmes restent sans mari, ou qu'elles deviennent de secondes épouses ? En 1945, des femmes ont même manifesté en Allemagne pour réclamer une constitution autorisant la polygamie, afin de protéger les femmes allemandes de la prostitution.

Que veut l'Islam de nous ?

L'Islam ne demande pas au musulman de renoncer subitement et totalement à la vie mondaine, de s'en détourner complètement, de résider perpétuellement dans les mosquées sans jamais en sortir, ni de s'isoler dans une grotte pour y finir ses jours. Au contraire, l'Islam demande plutôt aux musulmans d'être, au sein de la civilisation bénéfique, les maîtres des civilisés ; dans la richesse, les plus riches des riches ; et dans les sciences, les plus érudits des savants.

Il exige que chaque musulman reconnaisse le droit de son corps à la nourriture et à l'exercice physique ; le droit de son âme au divertissement, au repos et au plaisir exempt d'interdits ; le droit de sa famille à la protection et à une bonne compagnie ; le droit de son enfant à l'éducation, à l'orientation et à l'affection ; le droit de la société à œuvrer activement pour son amélioration ; tout comme il reconnaît le droit d'Allah au monothéisme absolu (al-Tawḥīd) et à l'obéissance.

L'Islam nous enseigne qu'Allah est le Souverain de l'univers, qu'Il y agit avec la liberté absolue du Propriétaire sur Son bien. Il donne la vie et la mort. Quelqu'un peut-il repousser la mort de lui-même ou s'octroyer l'immortalité sur terre ? Il rend malade et Il guérit. Quelqu'un peut-il guérir celui à qui Allah a

refusé la guérison ? Il accorde la richesse et éprouve par la pauvreté. Il envoie des inondations et frappe par la sécheresse. Chaque année, des inondations surviennent dans certaines régions, tandis que la sécheresse en dévaste d'autres. Qui a augmenté l'eau pour les uns au point de les faire s'en plaindre, et l'a refusée aux autres au point de les faire la désirer ardemment ? Qui donne des filles à certains, des garçons à d'autres, et rend stérile qui Il veut ? Celui qui n'a eu que des filles peut-il les transformer en garçons ? Le stérile peut-il enfanter de lui-même ? Allah seul décrète la mort pour certains dès l'enfance, et prolonge la vie d'autres jusqu'à la vieillesse. Il envoie une vague de froid glacial sur un pays, une canicule sur un autre, et frappe une région de tremblements de terre. Ce sont des réalités observables, face auxquelles l'homme n'a aucun pouvoir d'empêchement ou de protection.

C'est pourquoi la majorité des hommes reconnaissent qu'Allah est le Souverain absolu, Celui qui gère l'univers. Mais cela suffit-il pour être un véritable croyant ? Non. Il est impératif de reconnaître qu'Il est la seule Divinité en droit d'être adorée. Si tu reconnais qu'Allah existe, qu'Il est le Seigneur des mondes et le Propriétaire de l'univers, alors n'adore avec Lui aucun autre que Lui, et ne voue à quiconque aucune forme d'adoration : c'est cela l'Islam.

La croyance qu'Allah est le Seigneur des mondes et le Propriétaire de l'univers est une œuvre du cœur, un dogme ancré en l'homme. En revanche, la croyance qu'Il est la seule Divinité adorée ne se limite pas au cœur : elle se traduit par le comportement, les actes, l'accomplissement de l'adoration et son exclusivité pour Allah. Quiconque refuse de L'adorer ou Lui associe une autre divinité n'est pas un croyant, même s'il est intimement persuadé qu'Allah est le Seigneur des mondes et le Propriétaire de l'univers.

Le cœur qui est convaincu que le profit et le dommage proviennent exclusivement d'Allah, que le droit de rendre licite ou illicite n'appartient qu'à Lui, et que l'amour absolu, la crainte absolue et l'obéissance absolue Lui sont exclusivement dus, s'emplit de la vénération d'Allah. Il ressent profondément le sens de « Allah est le Plus Grand » (Allāhu Akbar), et tout lui paraît insignifiant face à la grandeur d'Allah.

Puisque certains actes humains traduisent une vénération absolue — comme l'invocation, la prière, l'inclinaison, la prosternation, le vœu, le sacrifice, la glorification et la profession d'Unicité —, le croyant ne les adresse qu'à Allah. Il ne prie pour nul autre, ne s'incline et ne se prosterne que devant Lui, ne dit à personne d'autre « Gloire à toi » (Subḥānak), et ne demande le pardon des péchés qu'à Lui, car tout cela fait partie des manifestations de la glorification absolue, qui constitue le secret même de l'adoration.

L'Islam efface ce qui l'a précédé

C'est par la grâce d'Allah et Sa miséricorde qu'Il a fait de l'Islam un moyen d'effacer les péchés et les désobéissances commis auparavant. Ainsi, lorsque le mécréant embrasse l'Islam, Allah lui pardonne tout ce qu'il a fait durant ses jours de mécréance, et il devient pur de tout péché. De même, concernant la personne à qui Allah a accordé la grâce de l'Islam après avoir acquis des biens illicites : si cet argent a été usurpé (ou volé) à autrui, elle a l'obligation de le restituer à son propriétaire légitime. En revanche, l'argent acquis avant son islam par consentement mutuel, même s'il provient d'une source illicite (comme l'usure, la drogue ou autre), lui devient licite dès qu'il embrasse l'Islam. Allah le Très-Haut dit dans le Noble Livre : « Dis à ceux qui ont mécru que, s'ils cessent, tout leur passé sera pardonné. » [Al-Anfāl : 38].

« Ce qui s'est passé » signifie que tout ce qui a précédé lui est pardonné.

De plus, la porte du repentir en Islam reste ouverte quel que soit le nombre de péchés commis par le serviteur musulman. Le besoin de l'homme de se repentir est permanent, étant donné que « chaque fils d'Adam est sujet à l'erreur, et les meilleurs des pécheurs sont ceux qui se repentent », comme l'a dit le Messager (que la prière et le salut d'Allah soient sur lui). L'homme n'étant pas infaillible, Allah le Très-Haut a ouvert à Ses

serviteurs la porte du repentir et l'a ordonné. Allah — Gloire et Pureté à Lui — a dit : « Dis : "Ô Mes serviteurs qui avez commis des excès à votre propre détriment, ne désespérez pas de la miséricorde d'Allah. Car Allah pardonne tous les péchés. Oui, c'est Lui le Pardonneur, le Très Miséricordieux." » [Az-Zumar: 53]

Comment entrer dans la religion de l'Islam ?

Après avoir découvert la grandeur de la religion de l'Islam, compris qu'elle est l'unique voie de salut auprès d'Allah — Puissant et Majestueux —, que son adoption est une obligation pour quiconque, et qu'il n'y a aucun moyen d'accéder au Paradis ni d'échapper à l'Enfer le Jour de la Résurrection sans l'embrasser, tu es en droit de t'interroger sur la manière d'y entrer. La réponse à cela est que si tu désires entrer en Islam, il te suffit de :

Croire qu'il n'y a de divinité digne d'adoration qu'Allah et que Muḥammad est le Messager d'Allah, prononcer cela de ta langue, puis commencer à apprendre les rites de l'Islam et à les mettre en pratique, comme l'accomplissement de la prière et d'autres obligations similaires. Les livres explicitant cela sont largement disponibles dans les librairies et les centres islamiques.

Bibliographie :

1. Dīn al-Islām (La religion de l'Islam), préparé par le Cheikh : Fahd bin Muḥammad al-Mubārak.
2. Al-Ṭarīq ilā al-Islām (Le chemin vers l'Islam), de Son Éminence le Cheikh : Muḥammad bin Ibrāhīm al-Ḥamad.
3. Al-Manhaj al-Ta'limī li-l-Usrah wa al-Mujtama' (Le programme éducatif pour la famille et la société), préparé par le département de sensibilisation des communautés d'Al-Zulfī.
4. Ta'rīf 'ām bi Dīn al-Islām (Présentation générale de la religion de l'Islam), écrit par le Cheikh : 'Alī al-Ṭanṭāwī.
5. Liqā' al-Bāb al-Maftūḥ (La rencontre à porte ouverte), de Son Éminence le Cheikh : Muḥammad bin Ṣāliḥ al-'Uthaymīn.

Table des matières

Introduction	3
Pourquoi avons-nous été créés ?	6
Qu'est-ce que l'Islam ?	7
L'histoire de la création	8
Le Prophète Muḥammad (ﷺ)	12
Aperçu de sa lignée et de sa vie (ﷺ) :	13
Parmi les nobles caractères du Prophète Muḥammad (ﷺ) :	20
Parmi ses miracles (ﷺ) :	24
Les fondements de la religion islamique.....	27
1. La foi en Allah :	27
2. La foi aux Anges :	27
3. La foi aux Livres :	28
4. La foi aux Messagers :	30
5. La foi au Jour Dernier :	30
6. La foi au Destin (al-Qadar) :	32
L'adoration en Islam	33
Les piliers de l'Islam :	34
Significations des piliers de l'Islam :	34
Caractéristiques de l'Islam	37

Les mérites de la religion islamique	46
Premièrement : Les commandements de l'Islam :	46
Deuxièmement : Les interdictions de l'Islam :	48
La croyance au Jour Dernier	52
L'avènement de l'Heure et ses signes :	58
L'Enfer et son châtimement :	61
Le Paradis et ses délices :	63
La femme en Islam	66
Les droits généraux de la femme :	69
Les droits de la femme sur son époux :	71
Le voile (al-Ḥijāb) :	72
La polygamie (al-Ta'addud) :	73
Que veut l'Islam de nous ?	75
L'Islam efface ce qui l'a précédé.....	78
Comment entrer dans la religion de l'Islam ?	79
Bibliographie :	80